

RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 136

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 8 juillet 2019 à 10h00 au 14 juillet 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 2 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **2 lots « 2 pass 3 jours pour assister au festival « LES PLAGES ELECTRONIQUES » du 9 au 11 août 2019 à Cannes »** d'une valeur unitaire de 208 (deux cent huit) euros.

Tous les autres frais occasionnés lors du festival, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur domicile et le lieu du festival.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du festival. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du festival ou d'un ou plusieurs concerts programmés lors du festival.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.